

**DÉLIBÉRATION**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Réunion du 26 septembre 2024**

Date de la convocation : 19 septembre 2024  
Nombre de membres en exercice : 563  
Nombre de membres présents : 63  
Nombre de pouvoirs : 1  
Nombre de membres absents ou excusés : 500

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical s'est réuni à Saintes, sous la Présidence de Madame Céline VIOLLET.

La réunion s'est tenue en présentiel et en visio via la plateforme Teams. Les élus en présentiel et en visio sont indifféremment inscrits parmi les présents ci-dessous.

**Vérification du quorum et validation du procès-verbal de la réunion précédente**

La réunion du Comité Syndical du 26 septembre 2024 fait suite à la convocation à la réunion précédente du 19 septembre 2024 (convoquée le 12 septembre 2024), qui n'avait pas permis de réunir le quorum.

Suite à cette seconde convocation, et sans condition de quorum, la Présidente ouvre la séance du Comité Syndical et ses membres peuvent délibérer valablement sur les affaires proposées à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 n'appelant pas de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

**Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Jean-Pierre MORDANT, délégué représentant la mairie de Gémozac, est désigné secrétaire de séance.

**Étaient présents :**

M. BARRÉ Lionel, M. BATARD Emmanuel, M. BAUDOUIN Jean-Paul, M. BECHET Dominique, M. BERNET Serge, Mme BESIAT Sabine, M. BOTTON Jacky, M. BOUCHET Jean-Pierre, M. CARTIER Jackie, M. CHALMETTE Patrick, Mme CHANSELLÉ Muriel, Mme CHAUSSE Tracey, M. CHEREL Guillaume, M. COMBEAU Régis, Mme COSSON Isabelle, Mme COUNIL Marie-Hélène, M. COUPEZ Hubert, Mme DEMENÉ Lydie, Mme DENIMAL Audrey, M. DENIS Fabrice, M. DORAY Jean-Claude, Mme DORNAT Sylviane (représentante de deux structures adhérentes), Mme DUPUY Isabelle, M. GARCIA Joseph, Mme GÉRARD Corinne, M. GOUËLLO Antoine, M. HILAIREAU Franck, M. HILLAIRET Christian, M. JOBIN Emmanuel, M. JOUANNEAU Olivier, M. LAURENT Jean-Pierre, M. LE CLOREC Jean-Pierre (représentant de deux structures adhérentes), M. LYSIAK Thierry, M. MARCHAIS Jean-Michel (représentant de deux structures adhérentes), M. MARIE Jean-Michel, M. MAROT Frédéric, Mme MAURIN Nicole, Mme MAZAT Elisabeth, M. MESSENGER Vincent, M. MISSONNIER Jean-Claude, M. MORDANT Jean-Pierre, Mme NEAU Christelle, M. NEAU Philippe, Mme NOUVEAU Marie-José, M. PAIN Claude, Mme PAYET Maryse, M. PONTVIANNE Michel, M. PILLET Anthony, Mme PINEAU Marie-Christine, M. RENDU Mathieu, M. REVERIER Yves, Mme RIVIERE Monique, M. ROBINEAU Jean-Claude, Mme RONDEAU Agnès, M. ROUAN Romain, M. SABOURET Jean-Paul, Mme SIGNAT Lyliane, Mme SOURZAT

Annick, Mme TAROT Sylvie, M. TERON Jean-Luc, Mme TETART Laura, M. TORCHEUX Jacques, Mme VIOLLET Céline.

A noter : le nombre de personnes présentes peut être inférieur au nombre de votants car un même délégué est susceptible de représenter plusieurs structures adhérentes.

1 pouvoir de Mariette ADOLPHE (représentante de deux structures adhérentes) à Céline VIOLLET.

**Assistaient également à la réunion :**

Nathalie BACQUET, Yann BOGDANOVIC, Antoine MALETRAS, Benoît LIÉNARD, Katarzyna SARRAZIN, Reda ZARROUQY et Claire ZONCA.

**RÉGIE**

**202432 Fin Projet Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1413-1, alinéa 2° et L2221-1 à L2221-10, et R.2221-1 à R2221-52,

**Vu** la réforme « anti-endommagement des réseaux » issue de la loi Grenelle 2,

**Considérant** que lors du Comité Syndical du 30 mars 2022, Géo17 a été reconnu comme Autorité Locale Compétente (ALC) pour gérer le PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) et une Régie a été créée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

Pour rappel, cinq membres du Comité Syndical ont été désignés pour siéger au conseil d'exploitation de cette régie et une dotation initiale de 50 k€ a été prévue.

Soluris s'inscrivait alors dans le cadre d'une démarche collaborative départementale relevant de la politique départementale Géo17 relative à l'information géographique. La prise en compte de la fonction ALC, la création et la mise en œuvre de la Régie relevaient de sa mission de mise en œuvre de la feuille de route de Géo17, bien que n'étant pas directement concerné par cette réglementation.

La fin de la subvention du Département mettra un terme à la politique départementale Géo17 en 2025, telle qu'on la connaît et nécessite d'ores et déjà de s'interroger sur le contour des futures missions de Soluris et de son équipe SIG. Dans cette nouvelle perspective, Soluris estime ne plus avoir de raison de s'engager dans ce projet et encore moins de prendre la responsabilité, y compris juridique, de la mise en œuvre et de la mise à jour du PCRS.

***Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'annuler les termes de la délibération n°202225\_CS17 du Comité Syndical du 30 mars 2022 portant création d'une régie autonome chargée de gérer le PCRS de Charente-Maritime et d'en informer les partenaires de Géo 17.***

Nombre de voix POUR : 68

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

**Pour copie conforme,**

**Le secrétaire de séance,**

**Jean-Pierre MORDANT**



**La Présidente,**

**Céline VIOLLET**

